BURKINA FASO
---
UNITE-PROGRES-JUSTICE
---
ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE
DEUXIEME LEGISLATURE

# LOI N°027-2000/AN

# PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET CONCLU LE 16 SEPTEMBRE 1999 AU CAIRE EN EGYPTE ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN AFRIQUE (BADEA) POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DES PERIMETRES EN AVAL DES PETITS BARRAGES

**L'ASSEMBLEE NATIONALE**

VU la Constitution ;
VU la Résolution n°001/97/AN du 07 juin 1997, portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 05 décembre 2000
et adopté la loi dont la teneur suit :

**Article 1 :** Le Gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'accord de prêt conclu le 16 septembre 1999 entre le Burkina Faso et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) pour le financement du projet de développement agricole des périmètres en aval des petits barrages.

**Article 2 :** La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 05 décembre 2000

Le Secrétaire de séance

**Bangré Lévis OUEDRAOGO**

P. le Président
de l'Assemblée nationale
le Deuxième Vice-Président

**Moussa BOLY**